



Signature d'une convention départementale sur le répit parental

Vendredi 16 juin, à l'occasion d'une réunion du comité de pilotage du Schéma départemental des services aux familles (SDSF), a été signée une convention départementale sur le répit parental.

Cette convention, née d'un partenariat entre le Département et la Caf des Landes, initié à l'occasion du projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite » a été proposée à l'ensemble des signataires et partenaires du Schéma départemental des services aux familles : le CD 40, la CAF des Landes, la DSDEN, la MSA, l'UDAF, l'association des Maires des Landes, l'ADAPEI (en qualité de gestionnaire de la communauté 360) et la MLPH.

Les associations représentatives des familles et des personnes concernées sont associées à la démarche.

Le répit parental est en effet entendu au sens large, pour les familles confrontées à une situation de handicap, mais aussi pour toutes les autres situations nécessitant qu'on appuie, accompagne et soulage les parents.

Les objectifs de la convention

La convention a pour objectif de renforcer l'engagement des signataires à promouvoir la construction d'une représentation « commune, positive et inclusive » du répit parental et familial, intégrant la notion d'un véritable « droit » au répit.

Elle s'attachera à favoriser la mise en œuvre de réponses structurées et adaptées aux besoins de toutes les familles, notamment en recensant l'ensemble des dispositifs d'aide existants pour une meilleure orientation et un meilleur accès des familles aux aides et services, qui leur sont destinés.

Elle s'appuiera sur les 18 Conventions Territoriales Globales (CTG) ou Projet Globaux de Territoire (PGT), déployés par la Caf et ses partenaires sur tout le territoire landais. La convention sera suivie dans le cadre du Comité Technique Départemental Parentalité co-piloté par le Conseil Départemental et la Caf.

Trois axes de travail

Les signataires s'engagent à favoriser et mettre en œuvre des actions communes à partir des axes de travail préconisés par les schémas départementaux enfance famille et autonomie du Département, notamment :

1. Dans le cadre des compétences de chacun des signataires, encourager et promouvoir conjointement une politique publique partenariale.
2. Permettre et faciliter l'accès au temps de répit pour les familles et aidants : Soutenir les temps pour soi ; proposer des activités de loisirs, culturelles et sportives, des sorties conviviales, communes familles, parents, séjours aidants/aidés.
3. Rendre visibles et accessibles au plus près des familles et partenaires les offres de service « Répit familial et parental ».
4. Veiller à la qualité du service proposé, à la formation des intervenants professionnels à la sensibilisation et l'accompagnement des bénévoles et particulièrement pour l'offre à destination des personnes avec autisme au respect de de bonnes pratiques telles que recommandées par la Haute Autorité de Santé.
5. Soutenir les associations de familles et de personnes concernées, porteuses d'initiatives à destination de leurs pairs.

Contacts Presse :

Lionel Niedzwiecki/Catherine Dutournier
Département des Landes
Tél. : 05 58 05 40 35
Mél : presse@landes.fr

Antoine Biava, directeur Caf des Landes/Sonia Mazzocco, chargée de communication
Caisse d'allocations Familiales des Landes
Tel : 06 16 41 18 82
Mél : communication@caf40.caf.fr